



## Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

### 3808<sup>e</sup> séance

Mercredi 6 août 1997, à 10 h 55

New York

*Provisoire*

<i>Président :</i>	Sir John Weston . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Chili . . . . .	M. Larraín
	Chine . . . . .	M. Qin Huasun
	Costa Rica . . . . .	M. Sáenz Biolley
	Égypte . . . . .	M. Awaad
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Richardson
	Fédération de Russie . . . . .	M. Fedotov
	France . . . . .	M. Dejammet
	Guinée-Bissau . . . . .	M. da Rosa
	Japon . . . . .	M. Konishi
	Kenya . . . . .	M. Mahugu
	Pologne . . . . .	M. Włosowicz
	Portugal . . . . .	M. Soares
	République de Corée . . . . .	M. Park
	Suède . . . . .	M. Dahlgren

## Ordre du jour

### La situation en République centrafricaine

Lettres identiques, datées du 18 juillet 1997, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1997/561)

*La séance est ouverte à 10 h 55.*

**Souhaits de bienvenue à M. Hans Dahlgren,  
Représentant permanent de la Suède auprès de  
l'Organisation des Nations Unies**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, à l'ouverture de cette séance, au nom du Conseil, souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. l'Ambassadeur Hans Dahlgren. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec lui dans le cadre des travaux du Conseil.

**Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de mars, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Peter Osvald, ancien Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juillet. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Osvald pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation en République centrafricaine**

**Lettres identiques, datées du 18 juillet 1997,  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires  
par intérim de la Mission permanente de la  
République centrafricaine auprès de  
l'Organisation des Nations Unies (S/1997/561)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République centrafricaine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, Mme Kpongo (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis de deux lettres identiques, datées du 18 juillet 1997, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui figurent dans le document S/1997/561.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/613, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Égypte, la Guinée-Bissau, le Kenya et la République centrafricaine.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1997/543, qui contient le texte d'une lettre datée du 7 juillet 1997, adressée au Secrétaire général par le Président du Gabon.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Mahugu** (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : La République centrafricaine se trouve dans une situation de conflit armé depuis le début de l'année 1996. Ce conflit, qui a commencé par un soulèvement militaire, a pris d'autres dimensions et s'est transformé en une rébellion civile accompagnée de soulèvements militaires sporadiques. Cette période de troubles a plongé le pays dans une crise politique aiguë et a entraîné une catastrophe économique sans précédent. Elle a touché tous les aspects de la vie civile dans le pays et risque de déstabiliser l'ensemble de la région. Cette situation représente une menace pour la paix et la sécurité internationales et exige l'attention urgente du Conseil de sécurité.

C'est cette menace à la stabilité régionale qui a appelé l'attention du Sommet de Ouagadougou en décembre 1996, au cours duquel le chef d'État de la République centrafricaine a demandé une intervention internationale, à la suite de quoi, une initiative régionale regroupant le Burkina Faso, le Gabon, le Mali, le Sénégal, le Tchad et le Togo, a été amorcée. Aujourd'hui, grâce aux efforts déployés par ces pays, une force internationale, la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), a déjà été mise en place en République centrafricaine dans le but de rétablir la paix.

Cette initiative régionale, qui a déjà été marquée par un certain degré de succès, doit être appuyée par le présent projet de résolution car, en fin de compte, c'est le Conseil de sécurité qui porte la responsabilité universelle du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité a la responsabilité d'appuyer les initiatives régionales. Le projet de résolution dont nous sommes saisis donnerait à la MISAB l'approbation du Conseil de sécurité pour poursuivre ses opérations.

À notre avis, pour que des progrès soient réalisés dans le règlement d'un conflit, les parties belligérantes doivent manifester leur volonté de régler leur différend par des moyens pacifiques. Nous sommes convaincus que les parties au conflit en République centrafricaine ont voulu faire preuve de cette volonté en signant, le 25 janvier 1997, une série de documents qui sont maintenant mentionnés dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, sous le nom d'Accords de Bangui. Ces documents sont considérés par toutes les parties comme un *modus vivendi* qui leur permettra de parvenir à la paix et à la réconciliation. À cet égard, nous saluons les efforts qu'a faits le Président El Hadj Omar Bongo du Gabon.

La MISAB s'attache à surveiller l'application des engagements pris par les parties, auxquels elles ont librement consenti. Nous sommes d'avis que la MISAB s'acquitte de sa tâche de manière satisfaisante et qu'elle mérite l'appui du Conseil de sécurité. Nous appuyons donc ce projet de résolution et nous voterons en sa faveur. Ce faisant, nous reconnaissons la contribution importante qu'apportent les pays africains et le Gouvernement français en vue de résoudre la crise et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'appuyer cette initiative. Souvenons-nous que la paix et le développement sont étroitement liés. Nous estimons qu'une intervention internationale bien conçue en République centrafricaine devrait tenir compte de ce principe et remédier à la situation comme il convient.

**M. da Rosa** (Guinée-Bissau) : Depuis avril 1996, la République centrafricaine est confrontée à une situation de crise politique aiguë causée par des mutineries militaires. Le Gouvernement n'est pas en mesure de faire respecter l'ordre public; l'insécurité s'aggrave et risque de s'étendre à tout le pays. Ces graves tensions sont de nature à affecter la stabilité régionale et de ce fait, constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Ainsi, c'est conscients de la gravité de la question et de l'urgence d'agir pour enrayer ce cycle de violence, que les chefs d'État, lors de la Conférence des chefs d'État de France et d'Afrique à Ouagadougou, ont délégué quatre de leurs pairs pour mettre sur pied un Comité international de suivi, sous la direction du général Amadou Toumani Touré, ancien chef d'État du Mali, afin de négocier une trêve entre les loyalistes et les mutins.

Sur la demande du médiateur et après l'accord pris à la Conférence de dialogue et de concertation tenue à Bangui du 11 au 16 janvier 1997, les quatre chefs d'État ont, par ailleurs, décidé d'envoyer une force interafricaine de surveillance (MISAB) avec l'appui logistique de la France. Nous saisissons une fois encore cette occasion pour remercier très sincèrement le Gouvernement français pour ce geste, ainsi que les pays qui ont répondu avec célérité à la sollicitation du Président Patassé.

Grâce aux efforts de médiation du Comité, le calme est revenu dans la capitale et le 25 janvier 1997, l'Accord de Bangui a été signé sous le parrainage du Président Omar Bongo.

Nous pensons que notre Conseil devrait prêter tout son appui à ces efforts louables, car la médiation des quatre chefs d'État démontre clairement qu'il existe une volonté régionale de résoudre les conflits en Afrique par la voie du dialogue et de la concertation.

De ce fait, la Guinée-Bissau considère que la requête du 4 juillet 1997 adressée au Secrétaire Général par S. E. M. Ange-Félix Patassé, Président de la République centrafricaine, ainsi que celle du Président Bongo, exprimant leur vive inquiétude quant à la situation que traverse ce pays et demandant en même temps que le Conseil de sécurité autorise les États membres de la MISAB de continuer à mener leurs opérations pour atteindre les objectifs définis par son mandat, méritent toute l'attention du Conseil car ce qui est en jeu n'est pas seulement la sécurité d'un seul pays, mais la stabilité régionale et voire même la paix et la sécurité internationales.

Nous pensons que le désir du Gouvernement et du Comité international de médiation de placer l'action de la MISAB dans un cadre politique et juridique approprié, relève de la responsabilité du Conseil. Par conséquent, le Conseil, en agissant vite et de manière appropriée, enverrait un signal politique très positif aux parties pour qu'elles adhèrent pleinement à toutes les initiatives relatives au dialogue et à la réconciliation nationale.

Pour terminer, nous félicitons le peuple centrafricain pour le courage, la sagesse et le patriotisme dont il a fait preuve tout au long de cette crise. En ce qui nous concerne, nous nous engageons à poursuivre notre appui aux efforts de restauration et de consolidation de la paix en Centrafrique.

C'est dans cet esprit que nous voterons en faveur du projet de résolution soumis à notre examen, tout en souhaitant que la MISAB atteigne pleinement les objectifs définis dans son mandat.

**M. Konishi** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le Japon a toujours oeuvré pour la paix et la stabilité en Afrique, car la paix et la stabilité sont les préalables indispensables à la promotion du développement et de la prospérité. Le Japon se félicite par conséquent de l'initiative régionale qui a été prise concernant la situation en République centrafricaine. Le Gouvernement japonais tient à dire qu'il appuie sans réserve les efforts faits par les membres du Comité international de suivi, à savoir le Gabon, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad. Nous remercions ces pays ainsi que le Sénégal et le Togo, qui fournissent des contingents à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB).

Le Conseil a apporté beaucoup de soin à l'élaboration du projet de résolution dont nous sommes saisis pour répondre au mieux aux demandes formulées par les pays de la région. Selon ma délégation, le Conseil est arrivé à un projet de résolution clair et concis, qui approuve la poursuite, par les États membres participant à la MISAB, des opérations requises, de manière neutre et impartiale, pour atteindre l'objectif de la Mission. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil autorise par ailleurs les États membres participant à la MISAB et ceux qui fournissent un soutien logistique à assurer la sécurité et la liberté de mouvement de leur personnel.

Ma délégation estime qu'en adoptant ce projet de résolution, on s'emploie véritablement à rétablir la paix en

République centrafricaine et, partant, on contribue à la stabilité de la région tout entière. Ma délégation votera donc pour le projet de résolution.

Pour terminer, je tiens à dire que mon Gouvernement estime que l'initiative prise par les pays de la région constitue un excellent précédent pour la prévention des conflits en Afrique. Il se félicite dès lors que le projet ait été préparé en temps opportun pour être examiné par le Conseil. Nous souhaitons que la paix règne très bientôt en République centrafricaine afin que le pays connaisse une stabilité et un développement durables.

**M. Park** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes profondément préoccupés par la persistance de la crise en République centrafricaine et ses répercussions pour l'ensemble de la région de l'Afrique centrale. Nous partageons pleinement le point de vue des pays de la région, selon lesquels la crise en République centrafricaine menace gravement la paix et la stabilité régionales.

Étant donné la gravité de la situation, nous louons les efforts qui ont été déployés au cours des derniers mois par les pays de la région — le Burkina Faso, le Tchad, le Gabon, le Mali, le Sénégal et le Togo, en particulier — et par d'autres pays qui les appuient, en vue de résoudre la crise en République centrafricaine grâce au déploiement de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB). De même, nous saluons leur décision courageuse et énergique d'entreprendre une opération militaire à un moment d'incertitude. Nous sommes fermement convaincus que pareils efforts régionaux méritent les encouragements et l'appui vigoureux de la communauté internationale.

Nous pensons en outre que le Conseil devrait donner son aval et son appui politiques sans réserve à l'initiative régionale en cours en approuvant la poursuite des opérations de la MISAB et en autorisant la MISAB à assurer la sécurité et la liberté de mouvement de son personnel, en vertu du Chapitre VII de la Charte. Dès lors, nous voterons pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Nous espérons très sincèrement que la MISAB continuera d'oeuvrer au prompt retour de la paix et de la sécurité en République centrafricaine. Nous comptons que le Conseil continuera, grâce aux rapports périodiques présentés par les pays participants, de suivre de près les opérations de la MISAB et leur impact sur la situation pour aider à promouvoir un règlement rapide de la crise.

Pour terminer, nous tenons à souligner l'importance de la décision que le Conseil va prendre aujourd'hui. Nous estimons que l'aval donné par le Conseil à la MISAB constituera un important précédent pour ce qui est d'établir un lien approprié entre le Conseil et les initiatives régionales s'agissant de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons que le succès de la MISAB entraînera de nouvelles évolutions positives dans les initiatives régionales en faveur de la paix et de la sécurité, et cela en coordination étroite avec le Conseil.

**M. Awaad (Égypte)** (*interprétation de l'arabe*) : C'est avec une vive préoccupation que l'Égypte a suivi le déroulement des événements en République centrafricaine depuis le début de la première mutinerie qui a éclaté en avril 1996 au sein de l'armée. Cette mutinerie et les événements des mois de mai et novembre 1996 qui ont suivi ont provoqué d'importantes divisions politiques qui ont eu de graves conséquences économiques et sociales dont le peuple de la République centrafricaine continue de souffrir.

L'initiative du groupe des États du Sommet d'Ouagadougou, en décembre 1996, et la mise en place d'un Comité international de suivi, sous la direction de l'ancien Président du Mali, le général Amadou Touré, pour endiguer la crise et y trouver une solution pacifique, ont eu un impact positif certain sur la situation politique à Bangui, puisqu'un dialogue politique s'est engagé entre les deux parties au conflit, suscitant la confiance entre elles. Cet effort s'est concrétisé d'une façon qui a démontré la volonté authentique de ces États de régler la crise en Afrique centrale. Je veux parler de leur décision du 8 janvier dernier de déployer à Bangui une force africaine chargée de surveiller le désarmement des ex-mutins et leur intégration dans l'armée nationale, ainsi que le respect par les parties des engagements pris en vertu des Accords de Bangui, celui notamment de renoncer à tout acte de violence.

Nous sommes satisfaits de voir que la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) a remporté des succès tangibles dans l'exécution de son mandat. Je ne saurais manquer de dire à cet égard que l'Égypte apprécie au plus haut point l'important rôle joué par S. E. le Président Omar Bongo, du Gabon, et l'appui technique de la France pour que ces efforts aboutissent.

L'intervention régionale en République centrafricaine prouve encore une fois que l'Afrique ne manque pas, au niveau tant de la sous-région que du continent, des mécanismes nécessaires pour contenir les crises qui éclatent dans les États africains. C'est aussi, à notre avis, un bon exemple de mesure préventive qui mérite l'appui et les encourage-

ments internationaux. L'Égypte n'a d'ailleurs pas hésité à répondre à la demande du général Amadou Touré et à parrainer le projet de résolution dont le Conseil est saisi. Bien entendu, nous voterons pour celui-ci.

L'Égypte reste fermement convaincue que seul un développement économique et humain adéquat peut garantir que la crise en Afrique centrale ne se reproduira pas. J'aimerais dire à cet égard que nous appuyons le rôle constructif joué par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans les domaines politique, social et du développement. Nous pensons que le maintien de cet appui encouragera le gouvernement du Président Patassé à maintenir la courageuse orientation politique qu'il a choisie. Nous espérons que les institutions de Bretton Woods, en coopération avec le PNUD, élaboreront un projet complet de réforme économique qui permettra au Gouvernement de la République centrafricaine d'entreprendre un développement authentique pour son peuple.

Nous nous félicitons que les consultations du Conseil de sécurité aient conduit à répondre favorablement aux demandes contenues dans la lettre que le Président Omar Bongo a adressée le 14 juillet 1997 au Secrétaire général : premièrement, pour que le mandat de la MISAB soit approuvé; deuxièmement, pour donner à celle-ci l'autorité nécessaire afin qu'elle puisse jouer son rôle à Bangui. Nous espérons que le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter sera un message politique qui encouragera les parties en cause en Afrique centrale à se réconcilier et à régler leurs différends par la négociation.

**M. Sáenz Biolley (Costa Rica)** (*interprétation de l'espagnol*) : Au cours des derniers mois, nous avons assisté à l'évolution de ce que nous pensons être une approche doctrinale nouvelle et importante de la part de ce Conseil de la notion de menaces à la paix et à la sécurité internationales, ainsi que des questions liées aux opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous voudrions souligner le cas de la force de protection multinationale pour l'Albanie, autorisée par le Conseil en mars de cette année. Cette force multinationale a été autorisée en dehors du cadre traditionnel des opérations des Nations Unies, mais en totale conformité avec les buts et principes de la Charte en matière de maintien de la paix. Nous devons également rappeler que le Conseil a approuvé, en juillet 1997, la création de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti pour remplacer la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui s'inscrit dans cette nouvelle approche. Dans le passé, le Conseil aurait pu interpréter le cas de la Républi-

que centrafricaine comme une affaire relevant de la juridiction interne, et par conséquent n'aurait pas été saisi de la question.

Néanmoins, la situation en République centrafricaine est l'exemple concret d'un problème interne ayant des incidences internationales. Chacun ici est conscient de la situation complexe qui prévaut en Afrique australe, et de la situation précaire qui pourrait encore se détériorer si la crise dans ce pays devait s'intensifier.

Par ailleurs, le cas de la République centrafricaine est également un exemple de la volonté renouvelée et de l'engagement des pays africains d'assumer de manière collective la conduite et le règlement de leurs propres affaires.

L'action des pays participant à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) est un exemple de démarche commune, responsable et solidaire de la part des pays africains, démarche qui s'ajoute à celles que nous avons observées dans d'autres situations récentes qui ont retenu l'attention du Conseil et qui sont devenues des maillons dans une chaîne d'opérations de maintien de la paix lancées, financées et dirigées par les Africains eux-mêmes dans le cadre des mécanismes de concertation politique existant déjà sur ce continent.

Le Costa Rica estime que cette attitude, constructive et responsable, mérite l'appui international et bien entendu celui de l'Organisation des Nations Unies, fort de la conviction que les meilleures solutions sont toujours celles qui émanent des parties intéressées, en particulier si elles sont orientées vers l'instauration de la démocratie et le respect des droits de l'homme dans toute l'Afrique. Dans cette optique, nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance pour l'attitude des pays extérieurs à la région qui ont des liens et des intérêts en Afrique et qui fournissent le soutien logistique indispensable au succès de ces opérations de maintien de la paix.

Au cours de la crise qui s'est déroulée dans l'ex-Zaïre — aujourd'hui République démocratique du Congo — le Costa Rica a exprimé à différentes occasions son opinion selon laquelle une solution aux problèmes de l'Afrique australe devait nécessairement comprendre des éléments économiques, sociaux et humanitaires. La pauvreté et l'injustice sont à l'origine des conflits politiques et de sécurité dans cette région et dans les pays en développement d'une manière générale.

Ma délégation estime qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur cet aspect des choses chaque fois que l'occasion se présente. Une intervention internationale en faveur du maintien de la paix dans ces pays aura peu ou pas de valeur si elle ne s'accompagne pas d'actions claires et déterminées en faveur du progrès économique, de la justice et de l'équité dans le cadre du respect de l'état de droit et des droits de l'homme. À cet égard, nous pensons qu'il s'agit d'une occasion opportune pour rappeler la proposition du Secrétaire général de tenir une conférence internationale pour la reconstruction et le développement de l'Afrique australe. Cette proposition judicieuse demeure pleinement valable et nous encourageons à cette occasion le Secrétaire général à déployer les efforts nécessaires à sa concrétisation rapide.

Je voudrais terminer cette déclaration en exprimant le ferme appui du Costa Rica à l'égard de l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis, convaincus et confiants que nous sommes que l'autorisation donnée aujourd'hui à la MISAB sera assortie du respect des principes internationalement reconnus à cet égard, notamment le respect des droits de l'homme.

**M. Dejammet** (France) : La France appuiera le projet de résolution qui nous est soumis. Elle rend hommage aux efforts de plusieurs pays africains pour aider le Gouvernement de la République centrafricaine à régler pacifiquement une situation de crise. Elle remercie les coauteurs africains de ce projet de résolution, et ma délégation remercie également, si vous le permettez, Monsieur le Président, les Présidents successifs du Conseil de sécurité, le Président suédois et vous-même, qui ont fait en sorte que ce projet de résolution puisse, comme cela a été souhaité par les pays africains membres de la Mission interafricaine chargée de surveiller l'application des Accords de Bangui (MISAB) être mis promptement aux voix.

La France soutient, comme on le sait, politiquement, humainement, matériellement, l'entreprise régionale menée par les pays membres de la MISAB. La France est en faveur des efforts régionaux de règlement des crises, mais elle encourage également toute initiative qui vise, dans le respect rigoureux de la Charte, à consacrer le rôle éminent du Conseil de sécurité, notamment au titre de son Chapitre VII. C'est pourquoi mon pays a soutenu, depuis le début, la démarche menée par le Président de la République centrafricaine, M. Ange-Félix Patassé et par le Président du Gabon, M. El Hadj Omar Bongo, cherchant à obtenir l'approbation du mandat de la MISAB et l'autorisation du Conseil au titre du Chapitre VII, pour assurer la sécurité et la liberté de mouvement des personnels de la MISAB et de ceux qui soutiennent celle-ci.

Cette initiative nous paraît aller dans le droit fil d'une évolution constructive vis-à-vis des Nations Unies, qui se traduit dans trois principes : le respect scrupuleux des dispositions de la Charte des Nations Unies, l'affirmation du rôle du Conseil de sécurité; et le soutien donné à l'appui par le Conseil de sécurité des efforts régionaux.

Le vote auquel nous allons procéder sera un témoignage de ce souci commun que nous devons avoir de transparence de nos actions et de respect rigoureux des dispositions de la Charte des Nations Unies.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées au Président précédent et à moi-même.

**M. Larraín** (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Comme nous l'avons déclaré à diverses occasions, le Chili privilégie l'action régionale pour régler les questions régionales. Dans le cas de l'Afrique, tout en réaffirmant qu'il est essentiel de connaître la position de l'Organisation de l'unité africaine en présence d'un conflit donné, nous avons appuyé les processus et les accords conclus par les pays des sous-régions respectives en vue de désamorcer les crises survenant sur le territoire d'un État de ladite sous-région.

Nous pensons que ce moyen d'action a fonctionné convenablement et qu'il doit être appuyé par la communauté internationale.

Les Accords de Bangui répondent bien à cette réalité, et nous les accueillons donc avec satisfaction. La Mission interafricaine chargée de surveiller l'application des Accords de Bangui (MISAB) répond également de façon satisfaisante à ce principe, puisqu'elle s'acquitte d'une fonction très importante dans l'application des accords. Nous félicitons par conséquent le Président Bongo du Gabon pour le rôle dirigeant qu'il joue en tant qu'autorité politique de la MISAB, ainsi que les Gouvernements du Burkina Faso, du Mali, du Sénégal et du Togo pour leur participation à cette Mission. Nous devons, de même, reconnaître le soutien logistique fourni par la France à cette opération interafricaine.

Le Président de la République centrafricaine s'est adressé au Conseil de sécurité en disant qu'il désirait placer l'action de la MISAB dans un cadre politique et juridique approprié, et il a sollicité du Conseil qu'il autorise les États membres de cette mission à mener les opérations requises pour atteindre les objectifs définis par le mandat de la MISAB et qu'il autorise, en vertu du Chapitre VII de la

Charte des Nations Unies, ces États à assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel de la Mission et de celui des États qui fournissent un soutien logistique. Le Président Bongo du Gabon s'est adressé au Conseil de sécurité dans les mêmes termes.

En même temps que nous affirmons que le Chili appuie la demande des Présidents Patassé et Bongo, notre délégation votera pour le projet de résolution. Nous estimons qu'il est nécessaire d'accorder ce cadre juridique et politique approprié à l'opération en République centrafricaine. En outre, ma délégation juge très important le principe selon lequel ce type d'opération de forces multinationales puisse bénéficier de l'aval de l'ONU et que, d'une certaine façon, elles soient placées sous une supervision internationale.

Enfin, nous souhaitons dire au Gouvernement et au peuple centrafricains que nous espérons que la crise dont souffre leur pays pourra être surmontée au plus vite conformément aux Accords de Bangui.

**M. Włosowicz** (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Ce n'est pas la première fois pendant le mandat de la Pologne au Conseil de sécurité que le Conseil examine le cas d'une participation régionale à une situation qui fait naître une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il est à noter que la question de l'initiative régionale devient de plus en plus populaire. Il s'agit d'un phénomène dont il faut se féliciter et auquel nous avons déjà consacré beaucoup de temps et d'énergie dans cette salle.

Le Conseil de sécurité délibérera bientôt sur le cas d'une force multinationale qui opère avec succès dans une autre partie du monde. Il est très probable que nous le ferons avec beaucoup de soulagement et de satisfaction, et avec la certitude croissante que des dirigeants régionaux peuvent être efficaces dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le monde complexe et exigeant d'aujourd'hui. Habités par cet espoir, nous examinons le contenu du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Il ne fait aucun doute que la République centrafricaine traverse une période particulièrement difficile de son histoire. Il ne semble pas non plus faire de doute que ce pays ne peut plus faire face seul à ses problèmes. Heureusement, la région, qui a bien perçu le danger qui pèse sur la paix et la stabilité en Afrique, a réussi à empêcher une détérioration de la situation en République centrafricaine. Les Accords de Bangui ont été signés et ainsi la Mission interafricaine

chargée de surveiller l'application des Accords de Bangui (MISAB) a été créée.

Aujourd'hui, prenant note de la lettre datée du 4 juillet du Président Patassé et de la préoccupation exprimée par de nombreux membres de la communauté internationale, le Conseil de sécurité est sur le point d'approuver la poursuite de l'opération par les États Membres qui participent à la MISAB.

Nous voterons pour le projet de résolution dont nous sommes saisis car, à notre avis, malgré les efforts régionaux, la situation en République centrafricaine constitue toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous estimons donc que les États de la région devraient recevoir un appui approprié.

Nous nous félicitons de ce que la résolution prend bonne note de la question de la sécurité et de la liberté de circulation des membres de l'opération.

Pour terminer, comme cela est toujours fait dans des cas similaires, il convient de souligner que l'avenir de la République centrafricaine relève, en dernier ressort, de la responsabilité de son peuple. Ceci ne doit pas être oublié à l'heure où l'on compte sur la participation internationale, y compris celle de l'ONU, au processus de réalisation de la paix dans tout pays secoué par une crise.

**M. Soares** (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : À l'instar d'autres orateurs qui ont pris la parole avant nous, le Portugal voudrait se féliciter de la médiation africaine dans le règlement de la crise en République centrafricaine. En outre, nous rendons hommage à la décision prise par les pays de cette sous-région de créer un mécanisme de surveillance interafricain pour aider au rétablissement de la paix et de la sécurité en République centrafricaine, et en particulier pour désarmer les ex-mutins, les membres des milices et toutes les autres personnes illégalement porteuses d'armes. Je voudrais souligner l'importance que nous accordons à l'appui au processus démocratique, notamment pour aider à préparer les élections prévues en août 1998.

Dans ce contexte, nous appuyons intégralement et nous nous félicitons des efforts déployés par le Comité international de suivi des Accords de Bangui, par son Président le général Touré, ainsi que par le Président Bongo du Gabon et pour le rôle important qu'ils ont joué dans le règlement de la crise en République centrafricaine.

Les efforts en cours déployés par la Mission interafricaine chargée de surveiller l'application des Accords de

Bangui (MISAB), même s'ils n'ont pas été complètement couronnés de succès pour ce qui est du processus de désarmement, ont néanmoins été une contribution importante en vue de la réconciliation nationale et de la paix dans ce pays.

Comme le Président Ange-Félix Patassé l'a indiqué dans la lettre qu'il a adressée le 14 juillet au Conseil de sécurité, la situation dans son pays continue d'être explosive et risque de porter atteinte à la stabilité régionale et de menacer la paix dans la région. En fait, la prolifération d'un grand nombre d'armes détenues par les ex-mutins et la population civile est un motif de grave préoccupation. Par conséquent, la poursuite de l'appui de la communauté internationale est non seulement vitale pour la stabilité politique et la paix dans ce pays, mais elle est également importante pour l'ensemble de la sous-région. C'est dans ce contexte que le Portugal a décidé d'appuyer le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui répond de façon positive à la demande formulée par le Président de la République centrafricaine, et qu'il appuie les efforts déployés par les pays de la sous-région.

**M. Richardson** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis sont très heureux de se joindre aux autres membres du Conseil pour appuyer ce projet de résolution. La Mission interafricaine chargée de surveiller l'application des Accords de Bangui (MISAB) a beaucoup contribué à rétablir la paix et la sécurité en République centrafricaine.

Les États-Unis tiennent à exprimer leur appui aux pays participant à la force : le Togo, le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Tchad et le Gabon. Le dévouement de ces nations et de leurs contingents sur le terrain à la paix a été l'élément décisif pour rétablir la stabilité en République centrafricaine. C'est également un jalon important dans la mise au point des capacités locales africaines en matière de maintien de la paix. Dans ce sens, la Mission interafricaine constituera un précédent important et un test pour les futurs efforts africains dans le domaine du maintien de la paix. Nous suivrons ses progrès de près.

Nous sommes heureux que le Conseil de sécurité puisse aujourd'hui renforcer l'autorité du mandat de la Mission interafricaine : surveiller l'application des Accords de Bangui et prendre d'autres mesures relatives au désarmement des ex-mutins, des membres des milices et d'autres personnes. Notre vote aujourd'hui en faveur de cette résolution constitue la reconnaissance officielle du rôle essentiel que la force a joué.



Nous devons, cependant, exprimer notre préoccupation face à l'instabilité constante qui règne en République centrafricaine. Les hostilités ont baissé d'intensité depuis la signature des Accords de Bangui et la création de la Mission interafricaine, le 25 janvier. Mais le travail n'est pas terminé et tous les éléments n'ont pas renoncé à la violence ou rendu leurs armes.

Nous notons également tout particulièrement les contributions financières et autres faites par la France, le Kenya et d'autres bailleurs de fonds qui ont rendu possible la Mission interafricaine. La résolution d'aujourd'hui stipule que les dépenses et le soutien logistique de la Force seront assurés à titre de contributions volontaires. Nous croyons comprendre que cette Mission ne deviendra pas une opération financée par l'ONU.

Nous nous félicitons de la disposition de cette résolution qui demande à la Mission interafricaine de présenter des rapports toutes les deux semaines sur la situation en République centrafricaine. Cela fournira régulièrement au Conseil des informations actualisées et le Conseil pourra ainsi superviser efficacement l'opération qu'il approuve aujourd'hui. Nous pensons également que le Secrétaire général devrait prendre des mesures pour permettre à l'ONU de mieux informer de l'évolution de la situation en République centrafricaine par l'ONU, afin qu'il puisse présenter ses propres vues au Conseil.

Une fois de plus, j'exprime la reconnaissance de mon Gouvernement aux efforts déployés par la Mission interafricaine pour rétablir la paix dans la République centrafricaine secouée par la crise et renforcer son gouvernement démocratiquement élu.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni reconnaît la gravité de la situation en République centrafricaine et s'inquiète des difficultés auxquelles se heurtent les autorités de ce pays pour maintenir l'ordre public, à la suite d'une série de mutineries qui ont récemment eu lieu au sein de l'armée. Si nous sommes encouragés par le fait que le cessez-le-feu s'est maintenu depuis le mois de juin, nous n'en sommes pas moins conscients de la persistance de l'insécurité et des tensions à Bangui, ainsi que du risque que cette instabilité s'étende à l'ensemble du pays et de la région.

Le Royaume-Uni estime qu'il importe de veiller en priorité au rétablissement effectif de la paix et de la stabilité

en République centrafricaine et à cet égard, nous saluons les efforts déployés par les États africains et autres, qui participent à la recherche continue d'un règlement pacifique dans ce pays. Nous nous félicitons en particulier de la contribution apportée par les pays qui ont fourni des contingents à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) et de la poursuite de l'engagement de la France à l'appui de cette opération. Nous rendons hommage aux soldats africains et français qui ont trouvé la mort alors qu'ils s'efforçaient de rétablir la paix et la stabilité.

Nous saluons le rôle joué par les dirigeants régionaux et autres dans les efforts de médiation qui sont actuellement menés, et en particulier, le général Touré en sa qualité de Président du Comité international de suivi des Accords de Bangui. Nous estimons que l'appui apporté par le Programme des Nations Unies pour le développement au processus plus large de consolidation de la paix constitue également un facteur important pour garantir le succès de ces efforts. Les initiatives prises à ce jour au sujet de la République centrafricaine démontrent clairement que l'intervention des dirigeants africains est importante et efficace pour venir à bout des conflits et de l'instabilité dans cette région; le Royaume-Uni réitère son appui à l'égard de telles initiatives.

Nous notons les succès remportés jusqu'à présent par la MISAB dans les efforts qu'elle déploie pour réduire le volume d'armements et d'armes lourdes en République centrafricaine. Cette tâche revêt une importance capitale. Mais nous demeurons préoccupés par l'importante quantité d'armes qui sont toujours en circulation et le danger constant qu'elles posent. À cet égard, nous estimons qu'il est essentiel de définir clairement la portée des opérations de la MISAB. Ce projet de résolution nous aide à le faire. Nous sommes en outre reconnaissants pour les renseignements reçus à ce jour, notamment ceux figurant dans le rapport du général Touré au sujet des activités menées jusqu'à présent par la MISAB et de ses objectifs futurs. Nous considérons qu'il est essentiel que le Conseil de sécurité ait une idée claire des tâches qui ont été confiées à la MISAB afin qu'il puisse efficacement surveiller leur mise en oeuvre. Nous attendons donc avec intérêt de recevoir d'autres rapports, comme le prévoit cette résolution, qui porteront sur les progrès réalisés par la MISAB et sur les perspectives à plus long terme en vue d'un processus politique dans le pays.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1997/613.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

**Le Président** : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1125 (1997).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 40.*